



[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

**ADDENDUM N°5
au DAO N° PP6-COM-ESP-02**

**Sélection d'un Prestataire de Services pour la gestion des déchets identifiés par l'étude
Hazardous Materials**

Objet: Le but de cet Addendum N°5 est de :

- i. Modifier l'Annexe I au Volume I : Bordereaux des prix ;
- ii. Joindre au Volume II, Section V- Spécifications des Services, les « Exigences minimales applicables au Plan de Gestion des matières et déchets dangereux qui se trouvent dans la zone du Projet » que les Entrepreneurs en charge des travaux sur les Postes doivent respecter et ce, afin de détailler les aménagements demandés à ces Entrepreneurs pour organiser l'aire de stockage sur les sites de travaux Postes. Cet extrait du DAO Postes est fourni pour information seulement (les services décrits dans cette partie NE SONT PAS à la charge du Prestataire) ;
- iii. modifier la date de remise des offres

I. VOLUME I

A- Lettre d'Invitation à Soumissionner

➤ Pages vi, Lettre d'Invitation à Soumissionner

Supprimer le paragraphe relatif à la date de remise des offres et la remplacer par :

« Les Offres doivent être fournies de la manière indiquée dans le **DPAO** dans la IS Clause 28.2, au plus tard le **09 juin 2020** ».

➤ Clause IS 30 : Date limite de soumission

Supprimer dans son intégralité la sous-clause IS 30.1 du DPAO et la remplacer par :

| | |
|---------|---|
| IS 30.1 | Les offres doivent être soumises au plus tard le 09 juin 2020, à 10H00 , heure locale de Cotonou, Bénin. |
|---------|---|

B- Section IV Formulaire de soumission

Supprimer dans son intégralité l'Appendice à l'Offre Financière – Bordereaux de Prix tel que modifié par l'Addendum N°3 et la remplacer par l'Appendice à l'Offre Financière - Bordereaux de Prix en Annexe 1 au présent Addendum N°5 au DAO.

C- Partie 2 (Volume II) Section V – Spécifications des Services de l'Acheteur

Joindre en annexe au Volume II, Section V – Spécifications des Services de l'Acheteur, l'Annexe 2 du présent Addendum N°5 – Les Exigences minimales applicables au Plan de Gestion des terres contaminées, potentiellement contaminées, ou en excès (Extrait du DAO Postes, pour information seulement).

Toutes les autres conditions et dispositions du Dossier d'Appel d'Offres, de ses Addenda N°1, N°2, N°3 et N°4 qui ne sont pas modifiées par le présent Addendum N°5 restent valables.

Fait à Cotonou, le 13 mai 2020



Gabriel DEGBEGNI
Coordonnateur National

Appendice à l'Offre Financière

Bordereau des Prix

Veillez-vous référer aux fichiers au format Excel joints en Annexes 1.a - Bordereau des Prix Lot A et 1.b - Bordereau des Prix Lot B. Le Soumissionnaire doit remplir pour le lot ou les lots choisi(s) les Bordereaux (Services de base, Services optionnels) correspondants, conformément aux Instructions sur le Bordereau des prix (premier onglet dudit Bordereau).

Veillez soumettre votre Offre à l'aide du fichier au format Excel et d'une version au format PDF.

En cas de différence entre la version PDF et la version Excel, la version PDF fera foi et servira de Bordereau officiel de l'Offre Financière.

Partie 2 : Spécifications de l'Acheteur

Section V- Spécification des Services

(IMPORTANT : Extrait du DAO Postes pour information seulement – les services décrits dans cette partie NE SONT PAS à la charge du Prestataire)

Les Exigences minimales applicables au Plan de Gestion des matières et déchets dangereux qui se trouvent dans la zone du Projet

2. Exigences minimales applicables au Plan de gestion des matières et déchets dangereux qui se trouvent dans la zone du Projet

Les « matières et déchets dangereux qui se trouvent dans la zone du Projet » incluent :

- Les équipements et matériaux démantelés, déposés ou déplacés dans le cadre du projet qui contiennent des matières dangereuses ou qui sont susceptibles d'en contenir.
- Les équipements et matériaux hors d'usage entreposés ou trouvés dans le périmètre du chantier au moment de sa délimitation, qui contiennent des matières dangereuses ou qui sont susceptibles d'en contenir.
- Les déchets dangereux de tous types (ex : fûts d'huiles usées, contenants de solvants usagés, batteries usées, etc.) entreposés ou trouvés dans le périmètre du chantier au moment de sa délimitation, qui contiennent des matières dangereuses ou qui sont susceptibles d'en contenir.
- Les contenants (fûts ou autres) de matières dangereuses non usagées doivent être considérés comme des déchets dangereux si leur contenu n'est pas clairement identifié selon les normes internationales, si leur usage n'est pas clairement établi par l'exploitant du site, ou si le contenant est endommagé ou présente des risques de fuite.
- Les contenants (fûts ou autres) de matières dangereuses non usagées qui ne sont pas considérés comme des déchets dangereux au sens du paragraphe précédent doivent être signalés à l'Ingénieur et leur gestion n'est pas à la charge de l'Entrepreneur.

Des inventaires de matières et déchets dangereux ont été réalisés sur certains sites de postes du projet dans « l'Étude d'évaluation des matières dangereuses, Rapport pour les huiles et équipements électriques » présentée par Antea Group et Seat Consult. Les matières et déchets dangereux identifiés par cette étude sont résumés dans le tableau 2 ci-dessous. Toutefois, ces inventaires sont présentés à titre indicatif car ils ont été réalisés il y a plusieurs mois et la situation a probablement évolué depuis ce temps. De plus l'empreinte exacte des constructions n'était pas connue au moment de ces inventaires. L'entrepreneur doit considérer que d'autres matières/déchets dangereux peuvent se retrouver dans le périmètre des travaux sur ces sites ou sur d'autres sites du projet.

Tableau 2 Matières et déchets dangereux identifiées dans le périmètre prévu des chantiers

| Ouvrages concernés | Matières et déchets dangereux identifiées dans le périmètre prévu |
|------------------------------------|--|
| Sous-station Védoko CEB | Un transformateur de puissance en service à remplacer. L'huile de ce transformateur a été échantillonnée et elle n'est pas contaminée aux PCB. Quelques fûts d'huiles usagées. Autres équipements démantelés |
| Sous-station Ancien- Pont SBEE | Une armoire électrique usagée, avec présence potentielle d'huile ou de SF6 |
| Sous-station Sémé – Kpodji SBEE | Un transformateur de puissance en service à remplacer. L'huile de ce transformateur a été échantillonnée et elle n'est pas contaminée aux PCB. |
| Sous-station Maria- Gleta | Eaux huileuses dans bac de rétention et dans fosse de collecte |
| Sous-station Djougou CEB | Transformateur de potentiel, transformateur d'intensité et un disjoncteur (contenant potentiellement du SF6 et huile). |

Le Plan de gestion des matières et déchets dangereux qui se trouvent dans la zone du Projet préparé par l'Entrepreneur doit répondre aux exigences minimales suivantes:

- Décrire les types de matières et déchets dangereux qui se trouvent ou sont susceptibles de se retrouver dans chacun des sites du projet, ainsi que les risques qui y sont associés.
- Décrire les procédures et règles spécifiques de manutention, entreposage et transport applicables à chaque catégorie de matières, incluant celles requises pour éviter tout risque de contact entre des matières non compatibles. Ces procédures doivent aussi inclure la vérification avant son transfert vers la zone tampon de stockage de l'intégrité de la structure et l'absence de fuite de tout équipement ou contenant. En cas de fuite ou d'absence de bouchon hermétique, la procédure doit prévoir une méthode sécuritaire de transfert du produit dans des fûts ou autres contenants adaptés propres, non fuyards et hermétiques.
- Décrire les mesures d'urgence ou dispositions à prendre en cas de déversement, ainsi que les ressources, matériel et équipements requis à cette fin (voir aussi les exigences relatives à la santé-sécurité à la fin de ce document).
- Décrire les méthodes d'identification et d'étiquetage des matières dangereuses et déchets dangereux, en conformité avec les normes internationalement reconnues. Dans le cas où les matières contenues dans un équipement ou un contenant sont inconnues, l'étiquetage doit indiquer les matières susceptibles de s'y retrouver si des informations sont disponibles à ce sujet. Dans le cas spécifique des transformateurs, autres équipements et contenants susceptibles de contenir des huiles isolantes, la présence ou non de concentration en PCBs et la valeur de cette concentration par rapport au seuil de 50 ppm et 500 ppm, doivent être

clairement indiquées si des données fiables sont disponibles²; en l'absence d'information fiable, l'étiquetage doit indiquer que l'équipement ou le contenant est susceptible de contenir des PCBs.

- Décrire les méthodes utilisées pour assurer en continu le suivi de la provenance, de la nature, de la quantité et du lieu de stockage des matières et déchets dangereux couverts par ce Plan jusqu'à leur prise en charge par un tiers.

Seulement pour les besoins de la conception et de la construction des installations de stockage sécuritaire des matières dangereuses (incluant déchets dangereux) dans l'emprise des Postes, les matières dangereuses qui seront utilisées et les déchets dangereux qui seront générés pendant la phase exploitation des installations construites par l'Entrepreneur sont également considérées dans le présent Plan, même si ces matières et déchets dangereux ne seront pas gérés par l'Entrepreneur. Pour les matières dangereuses, ceci inclut, à titre d'exemple, les stocks d'huiles neuves, les stocks de gaz SF6 neufs ou récupérés, les batteries de rechange, etc.). Pour les déchets dangereux, toujours à titre d'exemple, ceci inclut les huiles usées, les filtres d'huile usagés, les batteries usagées, les équipements démantelés contenant des matières dangereuses, etc.

L'entrepreneur doit donc inclure dans son Plan de gestion la conception et la construction d'une installation de stockage des matières dangereuses (incluant déchets dangereux générés) nécessaires en phase d'exploitation des équipements installés pour chacun des Postes. Cette installation doit être conçue spécifiquement pour les besoins d'exploitation (opération et maintenance) de chaque poste, en fonction de la nature de l'installation construite par l'Entrepreneur. Lorsque le poste est un nouveau poste, les besoins d'exploitation de l'ensemble du Poste doivent être considérés. Dans le cas d'une extension de Poste, les besoins relatifs à l'exploitation (opération et maintenance) des installations ajoutées doivent être considérés au minimum.

L'entrepreneur doit aussi concevoir et construire les installations de stockage temporaires pour les matières/déchets dangereux (incluant équipements contenant des matières dangereuses) « qui se trouvent dans la zone du Projet » selon la définition donnée au début de la présente section, et qui devront être gérés par l'Entrepreneur jusqu'à leur prise en charge par un tiers. Pour ce faire, l'Entrepreneur doit évaluer les besoins en fonction de sa planification de construction. Il est important de souligner que L'Entrepreneur peut utiliser, pendant le projet de construction, l'installation de stockage des matières et déchets dangereux qu'il aura construite pour les besoins de la phase d'exploitation, si cette installation est adéquate pour une partie ou pour la totalité les matières et déchets dangereux qu'il aura à gérer, et si elle est construite suffisamment tôt en début de projet. Si c'est le cas, l'installation de stockage temporaire peut ne pas être requise, ou être dimensionnée en conséquence; de plus, le Plan de gestion doit démontrer la faisabilité de cette approche pour assurer un stockage sécuritaire en tout temps de l'ensemble des matières.

² Les seules données devant être considérées comme fiables au sujet des PCB sont celles contenues dans ce document d'appel d'offres et dans les documents mis à la disposition de l'Entrepreneur par le Maître d'Ouvrage, ou les informations écrites transmises à l'Entrepreneur par l'ingénieur.

Toutes les installations de stockage de matières/déchets dangereux (incluant celles pour les besoins de l'exploitation et les temporaires) doivent répondre aux exigences suivantes, en considérant que la combinaison de différents types d'installation est possible pour répondre aux besoins d'un Poste:

Dans le cas d'une installation de type dalle avec abri :

- Revêtement étanche (béton avec revêtement étanche résistant aux huiles et produits chimiques) équipé d'un confinement secondaire (rétention) également étanche et résistant aux huiles et produits chimiques;
- Toit avec un avant-toit permettant une protection contre les intempéries
- Volume disponible de confinement secondaire doit être égal, au minimum à 110% du volume du contenant de stockage le plus grand ou 25% de la capacité de stockage totale. Le confinement secondaire doit aussi permettre de prévenir tout contact entre des matières incompatibles en cas de déversement. À cette fin, deux confinements indépendants devraient être prévus;
- Système de gestion des eaux pluviales pour empêcher le ruissellement des eaux pluviales sur la zone de stockage;
- Équipements de lutte anti-incendie ;
- Le tout dans un espace clôturé pouvant être verrouillé pour assurer un accès contrôlé à la zone.

Dans le cas d'une installation de type conteneur ou cabine avec bac rétention intégré:

- Construit en matériaux résistants aux matières corrosives et coupe-feu
- Murs et toits permettant une protection contre les intempéries
- Avec ouvertures de ventilation pour éviter l'accumulation de gaz
- Volume disponible de confinement secondaire doit être égal, au minimum à 110% du volume du contenant de stockage le plus grand ou 25% de la capacité de stockage totale. Le confinement secondaire doit aussi permettre de prévenir tout contact entre des matières incompatibles en cas de déversement. À cette fin, deux confinements indépendants devraient être prévus (ou au minimum 2 conteneurs ou cabines si chacun a un confinement unique);
- Rampe pour permettre l'accès avec un diable ou chariot élévateur;
- Équipements de lutte anti-incendie ;
- Portes pouvant être verrouillées pour assurer un accès contrôlé.

Autres types d'installation acceptables pour certaines situations:

- Bacs de rétention portatifs / Cabines portatives pour fûts : dans le cas où les besoins de stockage sont limités à des petits contenants qui peuvent être mis à l'abri des intempéries dans des bâtiments ou abris existants, des bacs de rétention portables conçus pour les matières dangereuses qui sont disponibles sur le marché peuvent

- l'Entrepreneur vérifie lui-même la qualité au moyen de tests kits ou appareils de mesure in situ approuvés par l'Ingénieur et documente chaque mesure dans un registre. Si les critères de rejet sont respectés, l'Entrepreneur peut rejeter le volume d'eau échantillonné en documentant sa qualité visuelle au moyen de photos;
- l'Ingénieur peut vérifier lui-même la qualité en tout temps par échantillonnage, analyse ou mesure in situ;
- le rejet des eaux dans les infrastructures de drainage à l'extérieur des sites ou dans l'environnement après simple évaluation visuelle et olfactive de la qualité des eaux est possible lorsque l'Entrepreneur peut démontrer à l'Ingénieur que la qualité des eaux est constante dans la même journée dans un endroit donné.